

Compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2021

1°-PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Paul Leverbe, directeur de la CCSA, présente à l'assemblée le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) en vue d'élaborer le futur Plan local d'Urbanisme intercommunal. Les conseillers municipaux de chaque commune de la CCSA doivent en prendre connaissance et y apporter leurs réflexions, réserves ou modifications. D'autres réunions auront lieu par la suite pour faire évoluer le projet en fonction des apports de chacun.

2°-VOTE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes d'Antignac a fait parvenir son bilan. Le conseil valide à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 1500€.

3°-DEVIS CAT LA SAULE POUR ENTRETIEN ANNUEL DES HAIES ET ARBRES

Le conseil valide à l'unanimité le devis pour les travaux de taille des haies du cimetière, de l'église et de la salle polyvalente ainsi que la taille des 15 arbres de la salle polyvalente pour un montant de 2143,65 €.

4°-DEVIS CLOTURE ET TAILLE HAIE STATION EPURATION LE VIGNONNET

Le conseil valide à l'unanimité le devis de l'ESAT La Saule d'un montant de 7072,70€ pour la fourniture et pose d'une clôture à panneaux rigides à l'arrière et sur un côté de la station d'épuration ainsi que de la taille des haies de charmes.

5°-VENTE DU TERRAIN AU DESSUS DU LOT N°7 CLOS ST ROBERT

Suite à l'envoi par le Cabinet Cros du document d'arpentage ainsi que du plan et du numéro de la parcelle D 1412 d'une surface de 1185 m², le conseil valide à l'unanimité la vente du lot au dessus du lot n°7 à l'acquéreur de ce dernier pour un montant de 5 925 €.

6°-TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS (1607heures/an)

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures, le conseil est d'accord pour valider le temps de travail à 1607 h à la date d'effet soit au 1^{er} janvier 2022.

7°-CONVENTION MISE A DIPOSITION ATLAS CANTAL

Le Département a décidé de mettre en place gratuitement, dès 2006, au sein des collectivités du Cantal un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques via internet. Dernièrement le site a dû être reconstruit et une nouvelle convention doit être signée. Le conseil valide à l'unanimité la signature de cette convention qui entre vigueur au jour de la signature par l'ensemble des parties et est renouvelée par tacite reconduction.

8°-CONVENTION AVEC LA MAGE

Le Conseil Départemental exerce sa compétence d'Assistance Technique dans le domaine de l'assainissement à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau en application d'une convention signée avec les collectivités. Le conseil est d'accord à l'unanimité pour signer une nouvelle convention pour la période 2022-2024.